

POLYVALENCE accomplissement INTERNATIONAL défi EXPERTISE
flexibilité RAYONNEMENT auditeur SUCCÈS ambition crédibilité



rapport annuel

2009 | 2010

accomplissement POLYVALENCE EXPERTISE défi INTERNATIONAL
EXCELLENCE crédibilité AUDITEUR mission RÉSEAU TAGE expertise
auditeur RAYONNEMENT flexibilité SUCCÈS ambition crédibilité
défi excellence PROFESSIONNALISME COMPÉTENCE polyvalence
INTERNATIONAL POLYVALENCE accomplissement EXPERTISE défi
crédibilité INTERNATIONAL mission RÉSEAU TAGE expertise AUDITEUR
défi PROFESSIONNALISME polyvalence excellence SUCCÈS ambition

Montréal, juin 2010

Madame Kathleen Weil

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 64^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Denis Riendeau, FCGA

Québec, juin 2010

Monsieur Yvon Vallières

Président
Assemblée nationale du Québec
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le 64^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Kathleen Weil

Montréal, juin 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le 64^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Denis Riendeau, FCGA



Denis Riendeau, FCGA

Rapport du président du Conseil

du marché de la vérification et de la période transitoire se terminant en décembre 2012.

Ces enjeux ont été confirmés par un sondage réalisé auprès des CGA œuvrant en pratique privée. Les résultats de ce sondage ont servi de pierre d'assise à l'amorce de pourparlers avec l'Office des professions, les instances gouvernementales concernées et les autres ordres comptables afin de trouver une solution qui tient compte de cette réalité à laquelle un certain nombre de nos membres sont confrontés.

COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS... ET MISSION DE COMPILATION

Depuis le 19 juin 2009, les CGA du Québec sont officiellement reconnus à titre de comptables généraux accrédités. En effet, c'est à cette date qu'est entrée en vigueur la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (Pl 46) changeant le nom de notre ordre et de notre titre professionnel. Ce dernier, passant de comptable général licencié à comptable général accrédité, s'apparente désormais à celui de nos confrères et consœurs membres de CGA-Canada.

Cette loi introduit également un autre changement important, celui-ci pour l'ensemble des ordres comptables du Québec. La loi réserve exclusivement aux professionnels de la comptabilité, même s'ils ne sont pas titulaires d'un permis de comptabilité publique, le droit d'effectuer une mission de compilation. Il s'agit d'une belle démonstration du respect des compétences des CGA du Québec.

RÉVISION DE LA GOUVERNANCE

Un des dossiers importants qui a retenu l'attention du Conseil d'administration est la révision des principes de gouvernance de l'Ordre. Cet exercice a permis de procéder à la révision des rôles et responsabilités des différentes instances de l'Ordre, plus particulièrement ceux du Conseil

d'administration et du comité exécutif, ainsi que ceux des différents acteurs, notamment le président du Conseil, le vice-président et la présidente-directrice générale.

▶ Cette réflexion sur la gouvernance a amené vos élus à s'interroger sur la composition du Conseil d'administration. Ils en sont venus à la conclusion qu'afin d'améliorer l'efficacité des travaux, une diminution du nombre d'administrateurs était souhaitable.

Ainsi, le 1^{er} mars 2010, le Conseil d'administration adoptait un règlement, entériné par la suite par l'Office des professions, dont l'objet est de réduire le nombre actuel de 20 administrateurs élus à 15 lors de l'exercice financier 2010-2011, puis à 12 en 2011-2012 et finalement à 9 à compter de 2012-2013. Cette importante modification a entraîné la nécessité de réviser la carte électorale pour assurer une représentation adéquate des régions au sein du Conseil d'administration. À cet effet, le territoire du Québec a été divisé en trois, soit les régions de Montréal, de l'Ouest et de l'Est. Dès l'exercice 2012-2013, ces régions seront respectivement représentées au Conseil par quatre, trois et deux administrateurs élus.

Ces modifications ne compromettent pas le fonctionnement des sections régionales de l'Ordre. Au contraire, elles sont appelées, plus que jamais, à jouer un rôle essentiel de relais entre les membres et le Conseil d'administration.

CGA : UN TITRE RECHERCHÉ

C'est ce que témoigne l'intérêt que les étudiants manifestent à l'égard de notre titre professionnel. Lors de la remise des permis 2009, l'Ordre accueillait 327 nouveaux membres, soit une augmentation de 15 % comparativement à l'année précédente. De plus, à la fin de l'exercice financier, quelque 685 nouveaux étudiants avaient amorcé, dans l'ensemble des établissements universitaires du Québec, le cheminement pour devenir CGA.

Les CGA ont entamé le second siècle de leur présence au Québec par une autre année mémorable. Premiers CGA auditeurs, nombre de nouveaux membres à la hausse, nouvelles règles de gouvernance et reconnaissance de notre nom de comptables généraux accrédités : ce ne sont que quelques exemples démontrant, sans contredit, que l'année 2009-2010 a été marquée par plusieurs événements qui témoignent de toute la vitalité et la force de notre titre professionnel.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

La pleine reconnaissance de nos droits d'exercice dans le domaine de la comptabilité publique figure au cœur des dossiers prioritaires de l'exercice 2009-2010. Le 17 décembre 2009, le *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des CGA du Québec* entrait en vigueur. Dès le 18 décembre, l'Ordre émettait les permis à nos tout premiers CGA auditeurs et CGA auditrices.

D'autres travaux ont également été réalisés au cours des douze derniers mois dans le dossier de la comptabilité publique. En décembre 2009, les dirigeants de l'Ordre ont tenu quatre séances d'information qui ont réuni, au total, quelque 500 CGA de diverses régions du Québec. Ces séances ont permis de dresser l'historique du dossier, d'expliquer le règlement et la marche à suivre pour demander le permis de comptabilité publique. Ces rencontres nous ont également permis d'échanger avec les CGA et de définir les enjeux, notamment ceux liés à la réalité

Rapport du président du Conseil

L'Ordre est fier du travail effectué sur le terrain alors qu'au cours de la dernière année, des visites ont été effectuées dans 12 universités et 9 cégeps. Au total, quelque 2 650 étudiants ont été rejoints lors de séances d'information et la tenue de kiosque lors des journées carrières.

Nos efforts afin de nous assurer une relève dynamique et de qualité se sont également exprimés par la remise de 13 bourses de premier cycle d'une valeur de 2 000 \$ chacune et d'une bourse doctorale d'une valeur de 5 000 \$.

Dans sa poursuite de l'excellence, l'Ordre est heureux de son projet «Professorship HEC», un partenariat destiné à encourager et promouvoir la recherche dans le domaine de l'expertise professionnelle en comptabilité. Dans le cadre de cette entente quinquennale, l'Ordre s'est engagé à verser 250 000 \$ afin de soutenir la recherche en information financière stratégique. Cette entente se poursuit jusqu'en 2013.

REPRÉSENTATIONS GOUVERNEMENTALES

L'Ordre se fait toujours un devoir d'intervenir auprès des instances gouvernementales lors de consultations sur des projets de loi ou des sujets où son expertise peut être mise à profit.

Au tout début de l'exercice 2009-2010, l'Ordre a déposé au ministère des Finances un mémoire sur les planifications fiscales agressives. Le document de consultation énonçait certaines mesures envisagées dans le cadre de la révision des outils législatifs en vigueur pour lutter contre ces opérations d'évitement fiscal qui, selon le gouvernement, «respectent la lettre de la loi, mais en abusent l'esprit». Plusieurs positions prises par le ministère des Finances ont semé l'inquiétude tant à l'Ordre que chez d'autres intervenants. Le mémoire déposé présentait nos réactions aux mesures proposées. Les mesures annoncées le 15 octobre 2009 tenaient compte de plusieurs recommandations émanant de la consultation.

Le 4 novembre dernier, les trois ordres comptables ont déposé un mémoire commun lors des audiences particulières

tenues par la Commission des finances publiques sur le projet de *Loi sur les sociétés par actions* (Loi 63). Tout en reconnaissant le besoin urgent de moderniser la loi afin de permettre aux entreprises québécoises de demeurer compétitives sur le marché canadien, l'Ordre tenait à exprimer quelques inquiétudes, partagées par les autres ordres comptables, quant à certaines dispositions concernant la divulgation du secret professionnel.

Le 17 décembre 2009, l'Ordre était invité à participer aux consultations prébudgétaires 2010-2011. Sous le thème «Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs – Retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014», l'Ordre a présenté ses commentaires sur les différentes solutions qui devraient être envisagées en vue de retrouver l'équilibre budgétaire ainsi que sur les priorités que le gouvernement devrait se donner en matière d'orientations économiques.

VIE DES SECTIONS

Au cours de l'exercice 2009-2010, les sections ont été actives et leurs membres ont contribué au rayonnement du titre de CGA sur l'ensemble du territoire du Québec.

Je me suis fait un devoir d'assister à diverses activités, car, tout comme les membres des Conseils d'administration des sections, je suis persuadé qu'il nous revient d'agir, avec fierté, comme ambassadeurs de notre titre.

Toutes les sections ont organisé un cocktail afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux CGA. Sept sections ont organisé un tournoi de golf. Les CGA ont été présents à plusieurs galas. Et la section de Québec a innové en organisant un «speed cocktail» afin de permettre aux étudiants aspirant au titre de CGA de rencontrer des représentants d'entreprises de la région.

Par ailleurs, il faut souligner que nos partenariats avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec ainsi qu'avec une dizaine de chambres de commerce

contribuent également à assurer non seulement le rayonnement de notre titre professionnel, mais aussi la présence des CGA auprès des milieux d'affaires.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner l'excellent travail de mes collègues du Conseil d'administration et du comité exécutif qui, tout au cours de l'année, ont assumé leurs fonctions avec dévouement et passion. Ils se sont pleinement investis afin de permettre à l'Ordre de s'acquitter de sa mission tout en défendant les droits de ses membres.

Je remercie aussi tous les CGA qui ont consacré temps et énergie afin de permettre aux différents comités et groupes de travail de réaliser leur mandat. Ils sont des acteurs importants du succès que l'Ordre connaît tant dans la réalisation de sa mission de protection du public que dans l'organisation de ses événements majeurs.

Finalement, j'adresse mes remerciements à notre présidente-directrice générale, madame Paulette Legault, CGA, ainsi qu'à son équipe pour tout le travail accompli, notamment dans la restructuration des activités du siège social et pour son soutien au Conseil d'administration et aux autres instances de l'Ordre. Je crois que nous disposons de ressources dynamiques, capables d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Je vous assure que je termine mon mandat à la présidence avec la satisfaction du devoir accompli, mais aussi avec la volonté d'offrir tout mon soutien au futur président et à son équipe.

Le président du Conseil,



Denis Riendeau, FCGA



Denis Riendeau, FCGA

Report of the Chairman of The Board

These issues were confirmed by a survey conducted of CGAs in private practice. The results of the survey were used as the foundation for launching discussions with the Office des professions, other government bodies concerned and the other accounting orders, in order to find a solution that reflects this reality facing a number of our members.

CERTIFIED GENERAL ACCOUNTANTS... AND COMPILATION ENGAGEMENTS

Since June 19, 2009, Québec CGAs have been officially recognized as *comptables généraux accrédités* in French. On that date, the *Act amending the Professional Code and other legislative provisions* (Bill 46) changing the name of our Order and our professional designation came into force. The designation, which changed in French from *comptable général licencié* to *comptable général accrédité*, is now similar to that used by our CGA-Canada colleagues.

This law introduced another important change, one which applies to all of Québec's accounting orders. It reserves exclusively to accounting professionals, even those without a public accountancy permit, the right to perform a compilation engagement. This is an excellent demonstration of respect for the competencies of Québec CGAs.

GOVERNANCE REVISION

One of the important projects that held the attention of the Board of Directors was a review of the Order's principles of governance. This review allowed a revision of the roles and responsibilities of the various bodies of the Order, especially the Board of Administration and the Executive Committee, and of other offices, specifically the Chair of the Board, Vice President and President-Executive Director.

This governance review led your elected officers to reconsider the size of the Board of Directors. They came to the conclusion that to make the Board more effective, the number of directors should be reduced.

Accordingly, on March 1st, 2010, the Board of Directors adopted a regulation, later endorsed by the Office des professions, intended to reduce the current number of 20 elected directors to 15 in 2010-2011, 12 in 2011-2012 and finally 9 starting in 2012-2013. This major modification meant we had to redesign the electoral map to ensure adequate regional representation on the Board of Directors. Accordingly, the territory of Québec has been divided into three regions: Montréal, West and East. Starting in fiscal year 2012-2013, these three regions will be represented on the board by four, three and then two elected directors.

These changes do not compromise the operation of the regional chapters of the Order. On the contrary, the chapters will be needed more than ever to play an essential role as links between members and the Board.

CGA: A COVETED TITLE

The truth of that assertion is demonstrated by the interest students are showing in our professional title. During the 2009 graduation ceremony, the Order welcomed 327 new members, an increase of 15 % over the year before. Moreover, at the end of the fiscal year, some 685 new students at all Québec universities had begun the pathway to become a CGA.

The Order is proud of its work in the field, making visits last year to 12 universities and 9 CEGEPs. A total of some 2,650 students were reached at information sessions and at career day booths.

CGAs began their second century in Québec by completing another memorable year. The first CGA auditors, rising numbers of new members, new governance rules and recognition of our French title as certified general accountants are only a few examples proving that the events of 2009-2010 testify to the great vitality and strength of our professional designation.

PUBLIC ACCOUNTANCY

Full recognition of our rights to practice public accountancy was our primary priority for 2009-2010. On December 17, 2009, the *Regulation respecting the public accountancy permit of the Ordre des CGA du Québec* came into force. And so on December 18, the Order issued permits to our very first CGA auditors.

There were other accomplishments during the last twelve months related to public accountancy. In December 2009, the Order held four information sessions in various Québec regions attended by a total of 500 CGAs. These sessions presented a review of the background of the issue, explanations of the new regulations and the procedures for applying for a public accountancy permit. The meetings also allowed us to talk to CGAs and clarify a number of issues, in particular those related to the reality of the audit market and the transitional period ending in December 2012.

Report of the Chairman of The Board

Our efforts to ensure a dynamic and high quality new generation of CGAs were also expressed in the award of some 13 undergraduate bursaries worth \$2,000 each and a doctoral fellowship worth \$5,000.

In its pursuit of excellence, the Order is proud of results of its “HEC Professorship” project, which features a partnership to encourage and promote research in professional accountancy. Under this five-year agreement, the Order will pay \$250,000 to support strategic financial information research. The agreement continues until 2013.

LOBBYING GOVERNMENT

The Order recognizes its duty to speak out to government bodies during consultations on bills or in regard to subjects where its expertise can be used to advantage.

Early in fiscal 2009-2010, the Order submitted a brief on aggressive tax planning to the Minister of Finance. The consultation document had proposed certain measures as part of a review of existing legislative tools to counteract tax evasion that, according to the government, “respect the letter of the law but abuse its spirit.” Some of the positions proposed by the Finance Department generated concern at the Order as well as with other interveners. Our brief presented our reaction to the proposals, and the measures announced on October 15, 2009 reflected a number of the recommendations made during the consultation.

On November 4, the three accounting orders submitted a joint brief at special hearings by the Public Finance Committee on the draft *Business Corporations Act* (Bill 63). While acknowledging the urgent need to modernize the law and enable Québec companies to remain competitive on the Canadian market, the Order wanted to express its concerns, shared by the other accounting orders, about the provisions governing the disclosure of professional secrets.

On December 17, 2009, the Order was invited to participate in the 2010-2011 pre-budget consultations. With its theme “Sound public finances to protect our values – return to a balanced budget in 2013-2014”, the Order presented comments on various potential solutions for restoring a balanced budget and the priorities the government should adopt in its economic orientations.

CHAPTER LIFE

During fiscal year 2009-2010, the chapters were active and their members contributed to the enhancing the reputation of the CGA designation throughout Québec.

I personally attended various activities because, like our chapter Board members, I am convinced that we should proudly act as ambassadors of our title.

All chapters organized a reception to welcome new CGAs and seven organized golf tournaments. CGAs were present at a number of galas. And the Québec City chapter innovated by organizing a “speed cocktail” that gave students aspiring to become CGAs a chance to meet representatives of local companies.

Finally, we would point out that our partnerships with the Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec and some ten Chambers of Commerce also contribute to assuring not only the fame of our professional designation but also the presence of CGAs in the business world.

ACKNOWLEDGEMENTS

Finally, I would like to mention the excellent work of my colleagues on the Board of Directors and the Executive Committee who throughout the year performed their duties devotedly and passionately. They all became

involved so they could assist the Order in performing its mission while defending the rights of its members.

I also thank the many CGAs who devote both time and energy to various committees and task forces so that they can achieve what they were asked to do. These volunteers are a major factor in the Order's success in fulfilling its mission of protecting the public and in organizing its major events.

Finally, let me express my thanks to our President–Executive Director, Paulette Legault, CGA, and her team, for all the work they have done, especially the restructuring activities at the Order's head office, and for the support she provides the Board of Directors and other bodies of the Order. I think we have dynamic resources that are capable of achieving the ambitious objectives we have set for ourselves.

Let me assure you that I end my term as president with the satisfaction of having accomplished what I set out to do as well as the desire to give my full support to the future president and the new team.

The Chairman of the Board



Denis Riendeau, FCGA



Paulette Legault, CGA

Rapport de la présidente-directrice générale

Des changements ont également été amorcés concernant la gestion des nouvelles technologies. Le système informatique doit avoir la flexibilité requise pour s'adapter aux besoins de l'Ordre en matière de traitement de l'information. Un meilleur contrôle de nos outils est essentiel afin d'améliorer notre service à la clientèle.

PROTECTION DU PUBLIC ET AFFAIRES JURIDIQUES

La nouvelle Vice-présidence protection du public et affaires juridiques a investi des énergies dans la rédaction et le suivi de divers règlements, notamment celui portant sur la formation continue des CGA titulaires d'un permis de comptabilité publique. De plus, la reconnaissance des pleins droits des CGA en comptabilité publique a rendu nécessaires certaines modifications à d'autres règlements de l'Ordre.

La révision des règles de gouvernance a aussi obligé l'Ordre à se doter d'un nouveau règlement afin de réduire progressivement le nombre d'administrateurs élus au Conseil d'administration tout en assurant une représentation territoriale adéquate.

La Vice-présidence a également revu les mécanismes relatifs aux processus de l'inscription annuelle obligatoire et de la formation continue obligatoire. De plus, la structure des classes de membres aux fins de l'établissement de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle a été révisée.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le dossier de la comptabilité publique a sans contredit été au cœur des priorités de la Vice-présidence formation et perfectionnement professionnel. Une équipe dédiée a été créée afin de répondre aux questions des membres et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour l'émission des premiers permis. Au 31 mars 2010, 151 membres détenaient le titre de CGA auditeur ou CGA auditrice.

Il faut également mentionner que la Vice-présidence a été très active dans le secteur de la formation continue. L'Ordre se fait un devoir de soutenir les efforts de ses membres pour maintenir leurs connaissances à jour. Dans les années à venir, il agira de même auprès des CGA auditeurs et auditrices qui sont soumis à l'obligation réglementaire de suivre 60 heures de formation supplémentaires par période de référence de trois ans.

AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

La Direction des affaires publiques et des communications travaille à la promotion du titre de CGA et à l'amélioration de la diffusion de l'information tant auprès des membres, des partenaires que du public en général. Le lancement du magazine *Espace CGA* et la refonte du site Internet de l'Ordre s'inscrivent directement dans cet objectif. Il en va de même du déploiement de la campagne de notoriété, organisée en collaboration avec CGA-Canada, qui s'est déroulée de l'automne 2009 au printemps 2010 sous le thème «Comptez sur notre vision».

La direction assure, dans toutes les universités du Québec, une présence auprès des étudiants en comptabilité afin de promouvoir le titre de CGA. Elle est également présente dans les cégeps où elle présente la profession aux étudiants. Les efforts pour s'assurer une relève dynamique portent leurs fruits puisqu'à la fin de l'exercice financier, quelque 685 étudiants avaient amorcé, dans l'ensemble des établissements universitaires du Québec, le cheminement pour devenir CGA.

REMERCIEMENTS

Je conclus ce rapport en remerciant sincèrement les membres du Conseil d'administration et du comité exécutif pour l'énergie et la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au cours de l'année. Je leur suis reconnaissante de la confiance qu'ils m'ont démontrée depuis mon entrée en fonction. Sans leur appui indéfectible, l'équipe du siège

Pour l'Ordre des CGA, l'exercice financier 2009-2010 aura été une année destinée à définir des stratégies et des moyens efficaces afin de réaliser pleinement notre mission de protection du public, tout en favorisant l'atteinte de notre objectif en terme de positionnement stratégique soit «Devenir le leader de la profession comptable au Québec». À ces fins, l'obtention des pleins droits d'exercice en comptabilité publique, la révision des règles de gouvernance ainsi que de nombreux autres dossiers ont sollicité notre attention et notre énergie.

CAP SUR L'EFFICIENCE

Au cours de la dernière année, des efforts considérables ont été consentis afin d'améliorer la performance et l'efficacité de l'Ordre. La prestation de services de l'équipe de la permanence doit s'adapter à la nouvelle réalité de la profession tout en respectant les exigences requises pour permettre à l'organisation de répondre aux besoins de ses membres et protéger adéquatement le public. Ces objectifs ont guidé la réingénierie des processus opérationnels amorcée au cours de l'exercice.

La mise en place d'une nouvelle équipe de direction et la révision de la structure organisationnelle ont permis de regrouper les différentes unités administratives de façon plus cohérente. La révision de la structure organisationnelle a permis de créer la Vice-présidence protection du public et affaires juridiques. L'Ordre dispose maintenant des ressources juridiques nécessaires pour assurer les suivis réglementaires et législatifs découlant de l'évolution de la profession.

Report of the President-Executive Director

social de l'Ordre n'aurait pu réaliser l'ensemble des travaux qui ont marqué l'année 2009-2010.

Je veux également remercier les membres du personnel de l'Ordre. Au cours de cette année de restructuration, de modification des processus et de consolidation de notre mission, ils ont fait preuve d'une volonté exemplaire de répondre toujours mieux aux besoins et aux attentes de l'ensemble des CGA du Québec.

.....
For the CGA Order, 2009-2010 was a year for defining strategies and effective ways to fully accomplish our mission of protecting the public while promoting the achievement of our strategic positioning objective of "leading the accounting profession in Québec." To make that happen, our attention and energy focused on obtaining full rights to practice public accountancy, revising governance rules and other projects.

FOCUS ON EFFICIENCY

Over the last year, substantial efforts were devoted to improving the performance and effectiveness of the Order. The services offered by the full-time staff had to be adapted to the new reality of the profession while providing what is necessary for the organization to adequately respond to its members' needs and protect the public. These objectives guided the operational process reengineering begun during the year.

By installing a new management team and redesigning the organization, the various administrative units have become more consistently structured. The revised organizational structure made it possible to have a Vice President of Public Protection and Legal Affairs. The Order now has the legal resources necessary to provide the regulatory and legislative follow-up resulting from the changes to the profession.

Changes were also begun in managing new technologies. Computer systems had to have the flexibility to adapt to the Order's needs for information processing, while better control of our tools was essential for improving our customer service.

PROTECTION OF THE PUBLIC AND LEGAL AFFAIRS

Those reporting to new Public Protection and Legal Affairs Vice President has invested his energy in drafting and tracking various regulations, in particular those governing continuing education for CGAs with public accountancy permits. Moreover, recognition of full rights for CGAs in public accountancy made certain amendments necessary to other of the Order's regulations.

The revised governance rules also required the Order to adopt a new regulation that will gradually reduce the number of elected directors on the Board of Directors while assuring adequate regional representation.

This group also reviewed the compulsory annual registration and compulsory continuing education processes. In addition, the classes of membership used to determine professional liability insurance premiums were revised.

EDUCATION AND PROFESSIONAL DEVELOPMENT

Public accountancy was doubtless the core priority for the Vice President, Education and Professional Development. A dedicated team was formed to respond to questions from members and introduce the measures necessary to issue the first permits. As of March 31, 2010, 151 members held the CGA Auditor designation.

It should also be mentioned that the Vice President's team was very active in continuing education. The Order has already accepted the duty of assisting members in keeping their knowledge up-to-date. In future, it will do the same for CGA auditors, who are required by regulation to take 60 hours of supplementary training every three-year period.

PUBLIC AFFAIRS AND COMMUNICATIONS

The Public Affairs and Communications Department has worked to promote the CGA title and distribute information

to members and partners as well as the general public. The launch of the *Espace CGA* magazine and the redesign of the Order's Web site relate directly to this goal. The same applies to the publicity campaign organized in collaboration with CGA-Canada, which ran from fall 2009 to spring 2010 with the theme "We see more than numbers".

The Order assures its visibility with accounting students in all Quebec universities in order to promote the CGA designation. It is also present at CEGEPs, so it can introduce the profession to future university students. Such efforts to ensure a dynamic new generation of members are bearing fruit: at the end of the year, a total of 685 students at Québec's universities had begun the pathway to become a CGA.

ACKNOWLEDGEMENTS

I conclude this report by sincerely thanking the members of the Board of Directors and the Executive Committee for their energy and availability throughout the year. I am grateful for the confidence they have expressed in me since my appointment. Without their indefatigable support, the Order's head office team would not have been able to achieve so much in 2009-2010.

I wish to also thank the members of the Order's permanent staff. During a year of restructuring, process reengineering and mission consolidation, their willingness to continuously improve their response to the needs and expectations of all the CGAs of Québec has been exemplary.

La présidente-directrice générale,
The President-Executive Director



Paulette Legault, CGA

2009-2010 en images

FIDÈLES À LA TRADITION, LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'ORDRE ONT CONNU UN IMMENSE SUCCÈS EN 2009-2010

GALA RECONNAISSANCE | Le 6 juin 2009, l'Ordre accueillait plus de 200 invités à son premier Gala Reconnaissance qui se déroulait au Cabaret du Capitole, à Québec.

L'objectif du Gala est d'honorer les experts-comptables CGA qui se sont distingués par leurs actions et leurs réalisations, ainsi que les partenaires de l'Ordre qui contribuent activement au rayonnement du titre CGA et à l'évolution de la profession.

L'Ordre a également profité du Gala pour procéder à la remise d'une bourse doctorale d'une valeur de 5 000\$ à M. Michel Sayumwe, candidat au Ph. D. et candidat CGA. Le sujet de sa recherche est : «L'utilisation des IFRS en tenant compte des principaux intervenants». M. Sayumwe a l'intérêt et surtout les qualités requises pour devenir un futur professeur CGA! L'Ordre tient à remercier ses partenaires qui ont largement contribué au succès de cette soirée!

LES LAURÉATS DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION DU GALA SONT :

- Catégorie «Association étudiante CGA méritante» : l'association étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
- Catégorie «Employeur émérite» : Industrielle Alliance
- Catégorie «Partenaire émérite» : Mme Huguette Picard, erg.
- Catégorie «Section CGA méritante» : deux sections ont mérité cet honneur soit celle du Saguenay/Lac Saint-Jean et celle de Lanaudière
- Catégorie «Membre émérite» : quatre CGA ont été honorés soit M. Denis Aubé, CGA, Mme Françoise Boudreau, CGA, M. Guy R. Cloutier, CGA, et Mme Sylvie Gaudreau, CGA
- Catégorie «Membre à vie» : deux membres ont reçu cette distinction soit M. Michel Morin, CGA, et M. Jean-Paul Perreault, CGA



COLLOQUE ANNUEL | Le 23 octobre 2009, l'Ordre tenait son colloque annuel sous le thème «La lutte contre la criminalité financière».

Des conférenciers de renom, dont l'honorable John H. Gomery, ont abordé ouvertement les aspects les «plus chauds» de la lutte contre la criminalité financière. Les 215 participants, satisfaits de leur journée, sont repartis plus alertes et mieux équipés afin de détecter, dans l'exercice de leur profession, les crimes financiers potentiels.



① Membres des sections méritantes

② M. Michel Morin, CGA, Mme Danielle Hébert, FCGA, M. Jean-Paul Perreault, CGA

③ M^{re} John H. Gomery, M^{re} Kathleen Weil, M^{re} Nathalie G. Drouin, Mme Paulette Legault, CGA, lieutenant Luc Landry, FCGA, M. Denis Riendeau, FCGA

2009-2010 en images

FIDÈLES À LA TRADITION, LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'ORDRE ONT CONNU UN IMMENSE SUCCÈS EN 2009-2010

REMISE DES PERMIS 2009 | Le 21 novembre 2009, près de 1 000 personnes assistaient à la remise annuelle des permis au Centre des congrès de Québec. L'Ordre s'est fait un grand honneur d'accueillir ses nouveaux membres alors que 200 sur 327 étaient présents.

Entourés de leurs parents et amis, ces nouveaux CGA ont vécu avec fierté ce moment important qui marque le début de leur carrière d'expert-comptable. Ils ont été très attentifs aux propos inspirants de monsieur Denis Riendeau, FCGA et président du Conseil d'administration de l'Ordre, de monsieur Terry Leblanc, FCGA et président de CGA-Canada ainsi que de madame Marie-Claude Lalonde, CGA et présidente d'honneur de la Remise 2009.

L'Ordre a également profité de cet événement pour féliciter six de ses membres qui, en 2009, se sont distingués en recevant de CGA-Canada le titre de Fellow. L'Ordre salue fièrement la carrière et la contribution au développement de la profession de :

Françoise Boudreau, FCGA
Serge O. Harvey, FCGA
Christophe Hervier, FCGA

Luc Landry, FCGA
Sylvain Moreau, FCGA
Marco Pilon, FCGA



MEGA COCKTAIL 2010 | Le 4 février 2010, l'Ordre accueillait plus de 650 personnes à son Méga cocktail annuel qui se déroulait au Centre Mont-Royal à Montréal. Cet événement, qui présente également une foire de l'emploi, est un rendez-vous incontournable pour les étudiants en sciences comptables, en finance et en administration des universités québécoises. Les étudiants présents ont eu la chance de rencontrer les représentants d'une quinzaine d'entreprises qui souhaitaient pourvoir à des postes ou créer des banques de candidatures.

Pour les participants, l'événement a été également une excellente occasion de développer leur réseau de contacts puisque de nombreux membres CGA étaient présents et ont discuté avec passion de la profession de CGA, de leur cheminement et des possibilités de carrière.

Les étudiants ont aussi eu la chance de rencontrer les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres de la haute direction de l'Ordre.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. À ce titre, il veille à l'application des dispositions du *Code des professions* ainsi que des lois et règlements qui régissent l'exercice de la profession. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Le Conseil d'administration de l'Ordre est constitué de vingt administrateurs élus par les membres et provenant de l'ensemble des régions du Québec. Quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, dont le mandat est de représenter les intérêts du public, y siègent également. Les administrateurs sont assistés dans leur mandat par la présidente-directrice générale et le secrétaire de l'Ordre.

Quatre des administrateurs ont commencé leur mandat lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 juin 2009. Trois administrateurs ont terminé leur mandat au cours de l'exercice financier 2009-2010 alors que quatre ont démissionné de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à douze reprises. Au cours de ces neuf rencontres ordinaires et de ces trois rencontres extraordinaires, ils ont adopté, outre les décisions concernant l'administration des affaires de l'Ordre, plusieurs résolutions portant notamment sur les sujets suivants :

- ⇨ l'élection du président du Conseil d'administration et des autres membres du comité exécutif pour l'exercice 2009-2010 ;
- ⇨ l'approbation des états financiers au 31 mars 2009, tels que présentés ;
- ⇨ l'approbation des budgets pour le fonds d'administration et les autres fonds de l'Ordre pour l'exercice 2009-2010 ;
- ⇨ le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2010-2011 ;
- ⇨ le renouvellement, pour une période de 12 mois, du contrat d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres en pratique et la tarification afférente ;
- ⇨ le renouvellement du contrat d'assurance collective médicaments pour les membres pour une année ;
- ⇨ la composition des divers comités de l'Ordre pour l'année 2009-2010 ;
- ⇨ l'approbation de la date et du lieu des événements majeurs de l'Ordre pour 2010, dont l'assemblée générale annuelle des membres, le colloque, la remise des permis, le tournoi de golf et la soirée gala ;
- ⇨ l'adoption du programme de formation continue 2009-2012 pour l'ensemble des CGA et du programme de formation continue 2009-2012 pour les détenteurs du permis de comptabilité publique ;
- ⇨ l'adoption des nouvelles orientations en matière de gouvernance ;
- ⇨ l'adoption de différentes politiques, notamment la *Politique sur les permis de comptabilité publique des comptables généraux accrédités du Québec*, la *Politique sur les sections* ainsi que les quatre volets de la *Politique sur les rôles et responsabilités en matière de gouvernance et du conseil d'administration* qui entreront en vigueur après l'assemblée générale annuelle de 2010 ;
- ⇨ l'approbation de la nouvelle répartition géographique et du nouveau nombre d'élus au Conseil d'administration pour chacune des régions ;
- ⇨ l'acheminement, à l'Office des professions, de deux projets de règlement pour adoption, à savoir : le projet de *Règlement abrogeant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections du bureau de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec* et le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec* ;
- ⇨ la présentation, à l'Office des professions, pour commentaires, du projet de *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice par les détenteurs d'un permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec*.

Membres du Conseil d'administration

NOM	RÉGION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
PRÉSIDENT (élu par les administrateurs)		
Denis Riendeau, FCGA	Laurentides	6 juin 2009
ADMINISTRATEURS ÉLUS		
Éric Audet, CGA	Montréal	17 décembre 2005
Pierre Bellemare, CGA	Montréal	26 janvier 2008
Yves Bergeron, CGA auditeur	Mauricie/ Centre-du-Québec	13 septembre 2008
Charles-Aimé Bureau, CGA auditeur	Beauce/Amiante/ Etchemins	18 juin 2004
Suzanne Chiricota, FCGA	Québec	22 octobre 2008
Julie Chouinard, CGA	Abitibi-Témiscamingue	13 septembre 2008
Guy Deslandes, CGA	Montréal	26 janvier 2008
Luc Duciaume, CGA	Outaouais	13 septembre 2008
Sylvain Fontenelle, CGA	Montréal	26 janvier 2008
Hélène Kay, CGA	Montréal	6 juin 2009
Yvon Lallier, FCGA auditeur	Estrie	18 juin 2005
Sylvie Larouche, CGA	Saguenay/Lac-Saint-Jean	18 octobre 2009
Madalena Menezes, CGA	Montréal	6 juin 2009
Sylvain Moreau, FCGA	Montréal	16 juin 2007
Marco Pilon, FCGA	Montréal	4 décembre 2004
Stephan Robitaille, CGA	Laval	7 juin 2008

NOM	RÉGION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
MEMBRES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS		
Marie-Claire Chaurest, CISEP		10 juin 2006
Jacques Carl Morin		6 juin 2009
Germain Trottier, Ph. D. ts.		16 juin 2007
Danielle Trudeau		7 juin 2008

DÉMISSIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010 (ADMINISTRATEURS ÉLUS)		
Denis Brodeur, CGA	Lanaudière	6 juin 2009
Danielle Hébert, FCGA	Québec	5 juin 1999
Jean-Jacques Landry, CGA	Bas Saint-Laurent/ Gaspésie/Côte-Nord	25 mars 2008
Johanne Maltais, CGA	Saguenay/Lac-Saint-Jean	7 juin 2008

FIN DE MANDAT AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010		
Louise Harvey, CGA auditrice	Montréal	13 septembre 2008
Josée Leclair, CGA	Montréal	2 avril 2005
Huguette Picard, erg.	Membre nommée par l'Office des professions	6 juin 2003

Comité exécutif

Le comité exécutif a pour mandat de veiller à l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il exerce également les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration.

Le comité exécutif est constitué de cinq membres. Par vote, les administrateurs élus au Conseil d'administration désignent, parmi eux, trois des membres. Les administrateurs nommés par l'Office des professions en choisissent un parmi eux. Finalement, le président du Conseil est membre d'office. Le président sortant de l'Ordre est membre *ipso facto*, mais sans droit de vote. Le comité exécutif est assisté dans son mandat par la présidente-directrice générale et le secrétaire de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les membres du comité exécutif se sont réunis à treize reprises. Au cours de ces dix rencontres ordinaires et de ces trois rencontres extraordinaires, outre le fait de se prononcer sur de nombreux dossiers afin d'acheminer leurs recommandations au Conseil d'administration, ils ont adopté plusieurs résolutions portant notamment sur les sujets suivants :



Stephan Robitaille, CGA, Sylvain Moreau, FCGA, Denis Riendeau, FCGA, Marco Pilon, FCGA, et Germain Trottier, Ph. D. ts.

- ⇒ approbation des listes des nouveaux membres, des CGA auditeurs et CGA auditrices, des réinscriptions au tableau de l'Ordre, des demandes de renouvellement de permis, des dispenses de formation continue et des congés de cotisation ;
- ⇒ approbation des nouveaux stages et des évaluations ;
- ⇒ approbation des radiations pour non-paiement de cotisation ou non-paiement de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle ;
- ⇒ approbation de la liste des cours de formation continue pour la saison 2009-2010 ;
- ⇒ autorisation d'une poursuite pénale, en vertu du paragraphe 1 de l'article 188.1 du *Code des professions* (L.R.Q, c. C-26) pour usurpation de titre ;
- ⇒ approbation des candidatures dans les diverses catégories pour la remise de prix honorifiques qui a eu lieu le 6 juin 2009 lors du Gala Reconnaissance ;
- ⇒ désignation d'une firme d'avocats pour un mandat d'enquêter sur une réclamation au Fonds d'indemnisation et de faire rapport quant à la recevabilité de ladite demande ;
- ⇒ soumission de la candidature d'un membre pour la remise annuelle du Mérite du CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec).

FONCTION	NOM
MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2009-2010	
Président du Conseil	Denis Riendeau, FCGA
Vice-président et trésorier	Marco Pilon, FCGA
Deuxième vice-président	Sylvain Moreau, FCGA
Administrateur élu	Stephan Robitaille, CGA
Administrateur nommé par l'Office des professions	Germain Trottier, Ph. D. ts.
Présidente sortante	Danielle Hébert, FCGA
Secrétaire	Yvon Gingras, FCGA

Délivrance des permis

LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES, DE LA FORMATION ET DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Au cours de l'exercice 2009-2010, 106 demandes de reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement situé hors du Canada ont été reçues. La totalité de ces demandes concernait des candidats à l'exercice de la profession. Toutes les demandes ont été acceptées.

De plus, cinq demandes de reconnaissance de formation ont été reçues. La totalité de ces demandes concernait des candidats à l'exercice de la profession. Toutes les demandes ont été acceptées.

Afin de faciliter la reconnaissance d'équivalence de diplômes, des ententes de réciprocité ont été signées avec divers organismes dans le monde.

À cet effet, l'Ordre a travaillé à l'élaboration d'un projet de règlement de concert avec l'Office des professions du Québec. Cependant, il est important de noter que les dossiers de demande d'équivalence de diplômes sont analysés sur une base individuelle. L'examen de ces dossiers ne se limite pas au pays faisant l'objet d'une entente.

Toutes les demandes, peu importe leur provenance, sont étudiées, analysées et font l'objet d'une recommandation, s'il y a lieu, menant à l'achèvement de la formation dans le but d'obtenir le titre de CGA.

PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Ordre a reçu 4 demandes de délivrance de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la *Charte de langue française*, soit deux nouvelles demandes et deux demandes de renouvellement. Elles ont été acceptées et ont donné lieu à la délivrance ou, selon le cas, au renouvellement de permis temporaires d'une durée d'un an.

Aucune demande de permis restrictifs temporaires et spéciaux ni aucune demande en vertu des articles 41, 42,1 et 42,2 du *Code des professions* n'a été reçue.

PERMIS D'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2009-2010, 351 demandes de permis d'exercice de la profession de CGA ont été reçues et acceptées. Elles étaient fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis.

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec*, survenue le 17 décembre 2009, l'Ordre délivre un permis de comptabilité publique au membre qui en fait la demande et qui respecte les exigences définies par ledit règlement. Au 31 mars 2010, 151 permis de comptabilité publique avaient été délivrés.

Tableau des membres et renseignements généraux

À la fin de l'exercice 2009-2010, l'Ordre des CGA du Québec comptait 8 298 membres, soit une augmentation de 1,6% comparativement à l'année précédente. Parmi eux, 52,1% étaient des hommes et 47,9% des femmes. Au cours de l'année, l'Ordre n'a enregistré aucune suspension ou révocation de permis.

Parmi les autres caractéristiques distinguant ces membres, notons que :

- ⇒ 4 détenaient un permis temporaire et aucun ne détenait de permis restrictif, de permis restrictif temporaire ou de permis spécial ;
- ⇒ 19 exerçaient leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée et 196 au sein d'une société par actions ;
- ⇒ Aucun n'était inscrit au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercice.

SEXE	NOMBRE
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LE SEXE	
Hommes	4 324
Femmes	3 974
Total	8 298

DESCRIPTION	2010
MOUVEMENT DES EFFECTIFS	
Permis délivrés, réguliers (premières inscriptions au Tableau)	351
Radiations pour non-paiement de cotisation	(81)
Radiations pour non-paiement de l'assurance-responsabilité	(0)

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT DE LA COTISATION
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2010 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE		
Membres réguliers	6 388	779,15 \$
Membres en cabinet	1 019	1058,34 \$
Membres Fellows et membres à vie	104	0,00 \$
Membres retraités 55-64 ans	252	177,19 \$
Membres retraités 65 ans et plus	392	26,70 \$
Membres Fellows en pratique	24	279,19 \$
Membres en congé parental	33	402,93 \$
Membres hors du pays	84	318,87 \$
Membres associés	2	278,50 \$
Total	8 298	

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tableau des membres et renseignements généraux (SUITE)

RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE À LA FIN DE LA PÉRIODE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	
01 Bas-Saint-Laurent	99
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	154
03 Capitale nationale	934
04 Mauricie	160
05 Estrie	161
06 Montréal	3 214
07 Outaouais	767
08 Abitibi-Témiscamingue	111
09 Côte-Nord	30
10 Nord-du-Québec	6
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	21
12 Chaudière-Appalaches	119
13 Laval	568
14 Lanaudière	228
15 Laurentides	338
16 Montérégie	1 154
17 Centre-du-Québec	146
99 Hors du Québec	88
Total	8 298

L'Ordre doit, en vertu du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec*, s'assurer que le membre qui exerce sa profession en pratique privée, pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre, d'une société de membres ou d'une organisation distincte, à temps plein ou à temps partiel, adhère au contrat collectif d'assurance-responsabilité professionnelle souscrit par l'Ordre.

Les membres qui n'exercent pas en pratique privée ne sont pas assujettis à cette obligation réglementaire.

Pour l'exercice 2009-2010, 1 026 membres exerçant en pratique privée ont adhéré au contrat collectif d'assurance-responsabilité souscrit par l'Ordre.

TYPE DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT SEULS EN PRATIQUE PRIVÉE, INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE			
Assurance-responsabilité (couverture de base)	1 010	1 million \$	3 millions \$
Assurance-responsabilité (couverture excédentaire)	16	2 millions \$	4 millions \$
DE PLUS, PARMIS CES MEMBRES EN PRATIQUE PRIVÉE, CERTAINS EXERCENT EN SOCIÉTÉ ET DOIVENT MAINTENIR UNE COUVERTURE D'ASSURANCE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE POUR LEUR CABINET.			
RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ EN PRATIQUE PRIVÉE, INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE			
Assurance-responsabilité (membre seul)	103	500 000 \$	500 000 \$
Assurance-responsabilité (plus d'un membre dans la société)	44	1 million \$	1 million \$

Syndic

SYNDIC

Le bureau du syndic de l'Ordre a pour mandat de recevoir les dénonciations formulées à l'égard des membres et de faire enquête afin de déterminer si les membres concernés ont commis une infraction au *Code des professions*, au *Code de déontologie de l'Ordre* ou à toute autre disposition qui régit la pratique de la profession. S'il y a infraction, le syndic dépose une plainte au conseil de discipline.

Le syndic et les syndics adjoints sont nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce dernier doit prendre les mesures nécessaires afin de préserver leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le bureau du syndic a traité un total de 159 demandes d'enquêtes et d'informations, soit une diminution de 18,5 % comparativement à l'année précédente. Ces demandes se répartissent comme suit :

	Exercice 2009-10	Exercice 2008-09
⇒ Enquêtes en cours au début de l'exercice	30	27
⇒ Nouvelles demandes d'enquêtes et de conciliations d'honoraires	49	72
⇒ Demandes d'informations et dossiers ne concernant pas un membre	80	96
⇒ Dossiers traités	159	195
STATUTS DES DOSSIERS AU 31 MARS		
⇒ Dossiers fermés	124	165
⇒ Enquêtes en cours	35	30
	159	195

Dans les 35 dossiers en cours à la fin de l'exercice financier, les enquêtes se poursuivent pour 34 dossiers et un est en traitement au conseil de discipline.

SYNDIC	SYNDICS ADJOINTS
André Drainville, CGA	Sylvie Dagenais, CGA
	Gérald Gratton, CGA

Au total, 57 membres de l'Ordre sont concernés par les demandes d'enquête reçues au cours de l'exercice financier. Les 124 dossiers fermés sont répartis de la façon suivante :

- ⇒ 6 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation d'honoraires ;
- ⇒ 7 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation selon les dispositions de l'article 123.6 du *Code des professions* ;
- ⇒ 2 dossiers ont fait l'objet d'une plainte au conseil de discipline ;
- ⇒ 11 dossiers ne concernaient pas un membre de l'Ordre ;
- ⇒ 69 dossiers étaient relatifs à des demandes d'informations sans identification du membre concerné ;
- ⇒ 1 dossier était relatif à une usurpation de titre ;
- ⇒ 28 dossiers n'étaient pas des plaintes comme telles, mais plutôt des demandes d'informations ne concernant pas un membre en particulier.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

FONDS D'INDEMNISATION

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

En vertu de l'article 189 du *Code des professions*, un ordre professionnel peut intenter une poursuite pénale pour usurpation d'un titre réservé à ses membres.

Au cours de l'année 2009-2010, un dossier a fait l'objet d'une enquête pour usurpation du titre de comptable général accrédité (CGA). L'enquête dans ce dossier se poursuivait toujours au 31 mars 2010.

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre possède un fonds d'indemnisation réservé au remboursement des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds est constitué en vertu de l'article 89 du *Code des professions* et du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec*.

Les sommes maximales susceptibles d'être versées sont de 40 000\$ par événement et de 60 000\$ pour l'ensemble des réclamations concernant un membre en particulier.

Au cours de l'année 2009-2010, une réclamation concernant un membre de l'Ordre, pour un montant de 40 000\$, a été présentée au fonds d'indemnisation. Le dossier était toujours ouvert à la fin de l'exercice financier.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les membres de l'Ordre, sauf s'il y a exemption en vertu du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités du Québec*, doivent accumuler au moins 60 heures de formation continue par période de référence de trois ans. Les activités de formation doivent être directement liées à la pratique professionnelle du CGA.

Sauf certaines exceptions, l'Ordre n'impose pas d'activités obligatoires de formation. Chaque année, un « catalogue » d'activités facultatives, reconnues dans le cadre du *Règlement sur la formation continue*, est offert à l'ensemble des CGA.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les membres ont eu accès à un choix de 120 activités de formation, soit 77 organisées par l'Ordre et 43 offertes en collaboration avec ses partenaires. Le nombre total d'inscriptions à ces activités s'élève à 5 586.

L'Ordre en étant à la première année de la présente période de référence de trois ans, aucune sanction pour manquement au *Règlement sur la formation continue* n'a été imposée.



rapporannuel

2009|2010

accomplissement POLYVALENCE EXPERTISE défi INTERNATIONAL
EXCELLENCE crédibilité AUDITEUR mission RÉSEAU TAGE expertise
auditeur RAYONNEMENT flexibilité SUCCÈS ambition crédibilité
défi excellence PROFESSIONNALISME COMPÉTENCE polyvalence
INTERNATIONAL POLYVALENCE accomplissement EXPERTISE défi
crédibilité INTERNATIONAL mission RÉSEAU TAGE expertise AUDITEUR
défi PROFESSIONNALISME polyvalence excellence SUCCÈS ambition

Rapport des comités

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation est un comité consultatif dont le mandat est d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des CGA.

Le comité de la formation est constitué de cinq membres. Deux sont désignés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), un par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et deux sont nommés par l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité a tenu une rencontre. Les membres ont discuté des modifications apportées au programme court de 2^e cycle en expertise professionnelle (PEP) afin de l'adapter aux exigences de formation en matière de comptabilité publique. Essentiellement, les modifications consistent à ajouter un cours obligatoire lié à la comptabilité publique et donc de retirer le cours au choix. De plus, tous les étudiants aspirant à exercer en comptabilité publique doivent dorénavant réussir l'examen de compétences techniques en vérification externe avancée (AU2). Le comité a exprimé sa satisfaction à l'égard des modifications proposées.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À ce titre, il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients.

L'inspection professionnelle étant au cœur de la protection du public, l'Ordre accorde une grande importance à son programme d'inspection et à sa mise en application. Le cycle normal d'inspection est de douze mois à compter de la date d'ouverture d'un cabinet et de trois ans par la suite. Un cabinet peut cependant être inspecté plus d'une fois au cours d'un même cycle. L'inspection est effectuée selon des procédures strictes et avec des outils permettant d'évaluer le respect des normes professionnelles en vigueur, l'application des normes d'indépendance ainsi que le respect des normes générales de contrôle de la qualité. L'évaluation s'effectue par l'examen d'un certain nombre de dossiers.

Les dossiers examinés portent sur les missions de vérification, d'examen et de compilation. L'inspecteur évalue le respect des normes professionnelles au chapitre de la présentation des états financiers, de l'application et de l'étendue des procédés d'examen ou de vérification utilisés, de la fiscalité et de la documentation pertinente comprise dans les différents dossiers de l'expert-comptable.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions. Les inspecteurs ont effectué 203 visites de vérification, dont 30 auprès d'experts-comptables CGA travaillant à temps partiel. Chacune de ces visites d'inspection a été faite à l'aide d'un formulaire qui a été retourné au comité, accompagné du rapport de vérification. Aucune inspection portant sur la compétence n'a été réalisée par le comité d'inspection professionnelle et aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection à la suite d'une information provenant du syndicat. Aucun membre n'a fait l'objet d'une dénonciation au syndicat. Aucun membre inspecté ne s'est vu imposer un stage de perfectionnement ou des cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles. Le nombre de membres s'étant vu imposer des cours de perfectionnement professionnel s'élève à 37. Le Conseil d'administration a approuvé les 37 recommandations du comité d'inspection professionnelle.

FONCTION	NOM
COMITÉ DE LA FORMATION	
Président	Marco Pilon, FCGA
Membre	Éric Audet, CGA
Membres nommés par la CRÉPUQ	Diane Bigras, FCGA Charles Cho
Administrateur élu	Stephan Robitaille, CGA
Membre nommé par le ministère de l'Éducation	Antoine Goutier

FONCTION	NOM
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	
Président	Ghislain Lafrance, CGA
Secrétaire	Alain Borduas, CGA
Membres	Sylvie Choronzey, CGA auditrice Christian Chouinard, CGA auditeur Guylaine Laporte, CGA Yvan St-Onge, CGA

Rapport des comités

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un CGA pour une infraction au *Code des professions* ou à toute autre disposition qui régit la profession. Au cours de l'exercice 2009-2010, le conseil de discipline s'est réuni à deux reprises. Ses membres ont entendu deux plaintes émanant du bureau du syndic et reçu une troisième plainte qui sera entendue au cours de l'exercice 2010-2011. Lors de sa première rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur sanction d'une plainte comptant six chefs d'infraction, à savoir :

- ⇒ un chef pour ne pas avoir informé l'Ordre de l'ouverture d'un cabinet pour l'exercice de l'expertise comptable ;
- ⇒ quatre chefs pour avoir contrevenu au *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec* ;
- ⇒ un chef pour avoir entravé le travail du syndic.

L'intimé a été condamné à des amendes totalisant 3 800\$ pour l'ensemble des cinq premiers chefs d'infraction et à une radiation temporaire d'un mois sur le sixième.

Lors de sa seconde rencontre, le conseil a reçu et disposé d'une plainte à l'égard d'un membre ayant :

- ⇒ participé, à l'occasion de la préparation d'états financiers, à la fabrication de faux documents dans le but de masquer la situation financière réelle de l'entreprise ;
- ⇒ facilité la préparation et la transmission de faux documents aux autorités réglementaires.

L'intimé fut déclaré coupable et condamné à une radiation temporaire de dix ans.

Le secrétaire du conseil a reçu une autre plainte émanant du bureau du syndic à l'effet qu'un membre :

- ⇒ aurait entravé le travail du syndic ;
- ⇒ n'aurait pas informé l'Ordre de l'ouverture d'un cabinet pour l'exercice de l'expertise comptable ;
- ⇒ aurait contrevenu au *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec* ;
- ⇒ n'aurait pas aménagé son cabinet de consultation de façon conforme au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des comptables généraux accrédités du Québec*.

Cette plainte sera entendue au cours de l'année 2010-2011.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le conseil de discipline n'a fait aucune recommandation au Conseil d'administration. Aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a requis du syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte. Le comité est formé de cinq membres désignés par le Conseil d'administration, dont un administrateur nommé par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, trois demandes d'avis ont été soumises au comité de révision. Les membres se sont réunis à trois reprises. Après analyse, le comité a rendu les avis suivants :

- ⇒ dans deux cas, il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline ;
- ⇒ dans un dossier, il a été suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre, par la suite, une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.

FONCTION	NOM
CONSEIL DE DISCIPLINE	
Président nommé par le gouvernement	M ^e Pierre Linteau
Secrétaire	Louis LeBrun, FCGA
Membres	Serge Beauregard, FCGA Alain Breault, CGA Ginette Fortin, FCGA Marcel Godbout-Lavoie, FCGA Louise Harvey, CGA auditrice Michel Ladouceur, CGA auditeur

FONCTION	NOM
COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES	
Présidente	Marie-Claire Chaurest, CISEP
Secrétaire	Pierre Monty, CGA auditeur
Membres	Isabelle Archambault, CGA Roger Hachey, CGA Micheline Hébert, CGA auditrice

Rapport des autres comités assurant la protection du public

CONSEIL D'ARBITRAGE

Le conseil d'arbitrage a pour mandat d'entendre toute personne respectant les délais prescrits au *Code des professions* et désirant se prévaloir de la procédure d'arbitrage des comptes à l'égard des honoraires demandés par un CGA pour les services rendus dans l'exercice de sa profession.

Par ailleurs, les démarches de conciliation sont soumises au bureau du syndic.

Au cours de l'exercice 2009-2010, six demandes de conciliation d'honoraires ont été présentées et trois d'entre elles se sont conclues par une entente. Aucune demande concernant les trois autres dossiers n'a été adressée au conseil d'arbitrage.

COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission fait les recommandations requises au comité exécutif en matière d'examens, d'admission, de révision, de délivrance de permis, de reconnaissance d'équivalence de formation ou de diplôme et de réinscription au tableau de l'Ordre. Au besoin, il achemine au comité exécutif toute autre recommandation qu'il juge appropriée.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité a tenu dix réunions pendant lesquelles il a procédé à l'approbation des nouvelles demandes de permis d'exercice. Il a également analysé les demandes de permis de comptabilité publique. Il a acheminé les recommandations découlant de ses travaux au comité exécutif.

Le comité a approuvé quatre demandes de reconnaissance de formation ainsi que 39 demandes de reconnaissance d'expérience antérieure. Le comité a aussi étudié et approuvé les stages soumis par les candidats, en plus d'examiner leurs évaluations.

COMITÉ D'APPEL

Le mandat du comité d'appel est d'analyser les demandes des candidats qui se croient lésés par l'application des règlements relatifs au programme d'études, aux examens, aux délais accordés selon leur date d'inscription à l'Ordre ou pour tout autre motif. Le comité achemine ses recommandations au comité exécutif de l'Ordre.

Lors du dernier exercice, le comité s'est réuni neuf fois. La grande majorité des requêtes soumises visaient à obtenir une prolongation de délai.

COMITÉ SUR LE CODE DE CONDUITE

Le comité du code de conduite est chargé de l'examen de toute plainte ou de tout reproche découlant de l'application du code de conduite de l'Ordre. Lorsqu'il est saisi d'un manquement à ce code, il fait enquête de la façon qu'il juge appropriée, et ce, dans le respect des droits des personnes impliquées.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité n'a reçu aucune plainte. En conséquence, aucune réunion n'a été tenue.

FONCTION	NOM
CONSEIL D'ARBITRAGE	
Membres	Charles-Aimé Bureau, CGA auditeur Louise Harvey, CGA auditrice Michel Labbé, FCGA

FONCTION	NOM
COMITÉ D'ADMISSION	
Président	Luc Léger, FCGA
Membres	Serge Beauregard, FCGA Christophe Hervier, FCGA Louis LeBrun, FCGA Kevin Paul Parent, CGA Danièle Pérusse, CGA Rénald Vigneault, FCGA

FONCTION	NOM
COMITÉ D'APPEL	
Présidente	Ginette Fortin, FCGA
Membres	Monique Giroux, CGA Stéphane Labbé, CGA

FONCTION	NOM
COMITÉ SUR LE CODE DE CONDUITE	
Président	Denis Riendeau, FCGA
Membres	Yvon Lallier, FCGA auditeur Marie-Claire Chaurest, CISEP

Rapport des autres comités assurant la protection du public

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification est d'évaluer les pratiques comptables et les normes de contrôle interne en vigueur à l'Ordre. Il analyse et assure le suivi des recommandations du vérificateur et évalue la fidélité des informations contenues aux états financiers. Il approuve également tout excédent des honoraires du vérificateur apparaissant à l'entente de services acceptée par le Conseil d'administration, et ce, avant l'engagement de quelque somme excédentaire que ce soit. Finalement, le comité établit l'étendue et le calendrier de la mission de vérification des dossiers de l'Ordre et en étudie les résultats. Siègent à ce comité, deux membres du Conseil d'administration et trois personnes, dont le président du comité, qui ne sont pas administrateurs de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité de vérification a tenu trois réunions. Les membres ont eu l'occasion de rencontrer le vérificateur en présence des membres de la direction. Le comité doit recommander à l'assemblée générale de l'Ordre la nomination du vérificateur. Le cabinet Evancic Perrault Robertson CGA s'est vu confier, pour la troisième année de l'entente, le mandat pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le comité de gestion des risques a pour mandat de recenser et d'évaluer les risques qu'encourent l'Ordre, ses administrateurs, les membres qui siègent aux différents comités et les employés. Il évalue les moyens à prendre pour faire face à ces risques et achemine au Conseil d'administration ses recommandations à cet effet. Finalement, il assure un suivi de l'application et de la conformité des politiques, règlements et obligations légales de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité s'est réuni une fois. Lors de cette rencontre, les membres ont été informés des actions mises de l'avant par l'Ordre conséquemment au rapport des risques prioritaires établi en 2008-2009. Une version révisée du rapport a été présentée aux membres du Conseil d'administration.

COMITÉ DES PROGRAMMES PROFESSIONNELS

Créé en vertu du *Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis* et du *Règlement sur les normes d'équivalence de formation*, le comité des programmes professionnels étudie toutes les questions liées aux programmes professionnels relevant de l'application desdits règlements. Il analyse le contenu des cours dispensés par les universités et s'assure qu'ils correspondent au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Il s'assure que le programme d'études et les services offerts coïncident avec les objectifs du Conseil d'administration. Finalement, il encadre et alimente le programme de formation continue offert par l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles les membres ont été informés des derniers développements dans le dossier de la comptabilité publique. Les membres du comité ont discuté de la situation des candidats en attente de permis depuis un certain temps dû au fait qu'ils doivent réussir l'examen de l'Office québécois de la langue française. Des démarches supplémentaires sont nécessaires avant de statuer sur le traitement de ces dossiers. Le comité a également été informé des derniers développements dans le dossier de l'entente France-Québec.

FONCTION	NOM
COMITÉ DE VERIFICATION	
Président	Louis LeBrun, FCGA
Membres	Charles-Aimé Bureau, CGA auditeur Marco Pilon, FCGA Sandra Santos, CGA Martin Boucher, CGA

FONCTION	NOM
COMITÉ DE GESTION DES RISQUES	
Président	Georges Smith, FCGA
Membre	Caroline Lemieux, CGA

FONCTION	NOM
COMITÉ DES PROGRAMMES PROFESSIONNELS	
Président	Marco Pilon, FCGA
Membres	Éric Audet, CGA Diane Bigras, FCGA Michel Guindon, FCGA Céline Ouellette, CGA Jean-Paul Page, FCGA Martine Pagé, CGA Pierre Vézina, FCGA Guy Villeneuve, CGA

L'Ordre en action

MEMBRES DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

L'Ordre remercie sincèrement tous ses membres qui, par leur participation aux travaux des comités, des groupes de travail et des conseils de section, contribuent au développement de la profession et au rayonnement du titre de CGA et de ceux de CGA auditeur ou CGA auditrice. Leur disponibilité et leur dévouement nous permettent d'augmenter notre expertise collective et de tendre vers la réalisation de notre vision : devenir le leader de la profession comptable au Québec.

FONCTION	NOM
COMITÉ SUR LA FISCALITÉ	
Président	Sylvain Moreau, FCGA
Membres	Donald Aubut, CGA André Boulais, CGA auditeur André Chagnon, CGA Daniel Gosselin, CGA Bruno Lacasse, CGA Michel Lefebvre, CGA Jean-François Thuot, CGA
COMITÉ DES MEMBRES EN PRATIQUE	
Président	Sylvie Choronzey, CGA auditrice
Membres	Diane Boily, CGA Julie Chouinard, CGA Luc Duciaume, CGA Matthieu Gingras, CGA Mario Lafond, FCGA auditeur Angélique Malo, CGA Pierre Monty, CGA auditeur
COMITÉ DES MEMBRES EN ENTREPRISE	
Président	Christophe Hervier, FCGA
Membres	Manon Decelles, CGA Stéphane Kelly, CGA Johanne Maltais, CGA Evada Nosistel, CGA Jean-Nil Rioux, CGA

FONCTION	NOM
COMITÉ DES MEMBRES DES SECTEURS PUBLICS ET PARAPUBLICS	
Président	Denis Aubé, CGA
Membres	Suzanne Chiricota, FCGA Yves Gagnon, FCGA Sylvie Gaudreau, CGA Réjean Langlais, CGA Alain Lesieur, CGA Diane Robillard, CGA
COMITÉ DE LA RELÈVE	
Président	Marco Pilon, FCGA
Membres	Denis Riendeau, FCGA Sylvain Moreau, FCGA
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES COMITÉS ET DES POLITIQUES DE L'ORDRE	
Président	Marco Pilon, FCGA
Membres	Guy Deslandes, CGA Yvon Lallier, FCGA auditeur Sylvain Moreau, FCGA

FONCTION	NOM
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU FONCTIONNEMENT DES SECTIONS	
Président	Marco Pilon, FCGA
Membres	Éric Audet, CGA Suzanne Chiricota, FCGA Roger Hachey, CGA Hélène Kay, CGA Johanne Maltais, CGA
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMISE DES PERMIS 2009	
Présidente	Suzanne Chiricota, FCGA
Membres	Marie-Claude Bernard, CGA Johanne Dupuis, CGA Monique Giroux, CGA Michel Morin, CGA Diane Savard, CGA Christine Tremblay, CGA
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMISE DES PERMIS 2010	
Président	Roger Hachey, CGA
Membres	Isabelle Archambault, CGA Luc Baribeau, CGA Johanne Bourassa, CGA Guy Deslandes, CGA Christophe Hervier, CGA Sonia-Stéphanie Rivest, CGA

L'Ordre en action

MEMBRES DES CONSEILS DE SECTION

L'Ordre en action MEMBRES DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL (SUITE)

FONCTION	NOM
GROUPE DE TRAVAIL DES PRÉSIDENTS DE SECTION	
Président	Marco Pilon, FCGA
Membres	Richard Cyrenne, CGA (Abitibi-Témiscamingue)
	Marie-Josée Fauteux, CGA (Estrie)
	François Lavallée, CGA (Laval)
	Jean-Marc Leclerc, CGA (Lanaudière)
	Yan Lehoux, CGA (Outaouais)
	Serge Massé, CGA (Laurentides)
	Line Nault, CGA (Québec)
	Dominique Rivard, CGA (Saguenay/Lac-Saint-Jean)
	Mélanie Roy, CGA (Montréal)
	Dan Thériault, CGA (Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord)
	Hélène Turcotte, CGA (Beauce/Amiante/Étchemins)
	Benoit Vallée, CGA (Montérégie)
	Anne Villeneuve, CGA (Mauricie/Centre-du-Québec)

FONCTION	NOM
PROTOCOLE	
Chef du protocole	Denis Aubé, CGA

FONCTION	NOM
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
Président et trésorier	Richard Cyrenne, CGA
Vice-président	Christian Chouinard, CGA auditeur
Secrétaire	Germain Rouleau, CGA
Administrateurs	Danielle Ferron, CGA
	Michel Higgins, CGA
	Yvan Martineau, CGA
	Michel Trahan, CGA
BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE/CÔTE-NORD	
Président	Dan Thériault, CGA
Vice-président	Marius Doiron, CGA auditeur
Trésorier	Christian Viens, CGA
Secrétaire	Martin Lefrançois, CGA
Administrateurs	Simon Gauthier, CGA
	Réjean Landry, CGA
	Jeannot Levesque, CGA
BEAUCE/AMIANTE/ETCHEMINS	
Présidente	Hélène Turcotte, CGA
Vice-président	Pierre Thibodeau, CGA
Trésorier	Ghislain Turcotte, CGA
Secrétaire	France Bégin, CGA
Administrateurs	Jessie Grondin, CGA
	Sylvio Poulin, CGA
ESTRIE	
Présidente	Marie-Josée Fauteux, CGA
Premier vice-président	Réjean Galvin, CGA

FONCTION	NOM
ESTRIE (suite)	
Deuxième vice-président	Michel Fortin, CGA auditeur
Trésorier	André Roy, CGA
Secrétaire	Guillaume Patry, CGA
Administrateurs	Réal Drouin, CGA
	Patrice Fournier, CGA
	Louise Gagné, CGA
	Karine Pelletier, CGA
	Raymond Villeneuve, CGA
LANAUDIÈRE	
Président	Jean-Marc Leclerc, CGA
Vice-présidente	Johanne Leduc, CGA
Trésorier	Marcel Godbout-Lavoie, FCGA
Secrétaire	Claude Bastrash, CGA
Administrateurs	Stéphane Benoit, CGA
	Pierre Forget, CGA
	Laurent Harvey, CGA auditeur Jules Mayrand, CGA
LAURENTIDES	
Président	Serge Massé, CGA
Premier vice-président	Gaétan Bernier, CGA
Deuxième vice-président	Mario Blanchard, CGA
Trésorier	Pierre J. Gagnon, CGA
Secrétaire	Johanne Bourassa, CGA
Administrateurs	Élaine Clément, CGA
	Roger Hachey, CGA
	Linda Laviguer, CGA
	Johanne Maltais, CGA

L'Ordre en action

MEMBRES DES CONSEILS DE SECTION (SUITE)

FONCTION	NOM
LAVAL	
Président	François Lavallée, CGA
Vice-président	Luc Baribeau, CGA
Trésorier	Pierre Dallaire, CGA
Secrétaire	Lucie Arsenault, CGA
Administrateurs	Alain Breault, CGA Alain Daoust, CGA auditeur
Observateur invité	Michel Labbé, FCGA
MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC	
Présidente	Anne Villeneuve, CGA
Vice-président	Patrick Bruneau, CGA
Trésorière	Josée Tellier, CGA
Secrétaire	Anne-Catherine Perreault, CGA
Administrateurs	Caroline Cinq-Mars, CGA Mathieu Houde, CGA Yan Montplaisir, CGA
MONTÉRÉGIE	
Président	Benoît Vallée, CGA
Vice-présidente	Judith Manseau, CGA
Trésorière	Élisabeth Vaillancourt, CGA
Secrétaire	Linda DeGranpré, CGA auditrice
Administrateurs	Angélique Bouchard, CGA France Choinière, CGA Michel Fournier, CGA Michel Ladouceur, CGA auditeur Pascale-Isabelle Monty, CGA Francys Robidoux, CGA

FONCTION	NOM
MONTRÉAL	
Présidente	Mélanie Roy, CGA
Vice-présidente	Marie-Chantal Vallée, CGA
Trésorier	Yuliyán Vishnevski, CGA
Secrétaire	Valérie Cecchini, CGA
Administrateurs	Jovite Brousseau, CGA Éric Lefebvre, CGA Rosalba Monti, CGA Marc Rousseau, CGA Lekbir Safouani, CGA
OUATAOUAIS	
Président	Yan Lehoux, CGA
Vice-président	Martin Tremblay, CGA
Trésorière	Azra Hadziahmetovic, CGA
Secrétaire	Muriel Dufour, CGA
Administrateurs	Pierre Bédard, CGA Denise Charlebois, CGA Béatrice Dion, CGA Nadia Drouin, CGA François Pion, CGA Karine Roxburgh, CGA
QUÉBEC	
Présidente	Line Nault, CGA
Première vice-présidente	Annie Martineau, CGA
Deuxième vice-présidente	Christine Tremblay, CGA
Trésorière	Marie-Claude Bernard, CGA

FONCTION	NOM
QUÉBEC (suite)	
Secrétaire	Johanne Massicotte, CGA
Administrateurs	Johanne Dupuis, CGA Sylvain Fleurent, CGA Isabelle Paquet, CGA Joannie Sylvain, CGA Annie Tremblay, CGA
SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN	
Présidente	Dominique Rivard, CGA
Vice-présidente	Jessica Lemay, CGA
Trésorière	Geneviève Larouche, CGA
Secrétaire	Suzanne Desbiens, CGA
Administrateurs	Donald Aubut, CGA Daniel Boily, CGA Chantale Harvey, CGA Lyne Ménard, CGA Gérard Paquet, FCGA Johanne Quirion, CGA

L'Ordre en action

PERSONNEL DE L'ORDRE | AU 31 MARS 2010

NOM	FONCTION
DIRECTION GÉNÉRALE	
Paulette Legault, CGA	Présidente-directrice générale
Clarence Ruth Bekono	Coordonnatrice des projets spéciaux
Chantal Laberge	Adjointe exécutive de la présidente-directrice générale
Micheline Houle	Agente à la réception
ADMINISTRATION	
Denise Rainville, CGA	Directrice, Finances et administration
Israël Narcisse	Comptable
Jacinthe Tétreault	Commis-comptable
Joël Tremblay	Magasinier
Louise Côté, CRHA	Conseillère RH et superviseure TI
Martin Séguin	Conseiller principal en technologie de l'information
Marc Rivet	Technologie de l'information
PROTECTION DU PUBLIC	
M ^e Mario C. Dusseault, avocat	Conseiller juridique et Vice-président, Protection du public (par intérim)
M ^e Farrah Auguste	Avocate
Suzanne Soucy	Adjointe, Protection du public
François Gauthier, CGA auditeur	Directeur, Inspection et pratique professionnelle
Johanne Gaumont	Agente à la pratique professionnelle
Sandra Brassard	Chargée de projet
Karine Gagnon	Soutien administratif aux membres
Nicole Morneau	Soutien administratif aux membres
Karine Pesant Robert	Soutien administratif aux membres
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS	
Alain Gauthier	Directeur, Affaires publiques et communications
Marc Lalancette	Conseiller principal en communication

NOM	FONCTION
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS (suite)	
Catherine Erazola	Conseillère en communication
Marilyn Gauthier	Conseillère à la clientèle universitaire
Marilyn Gauthier-Goyette	Conseillère en communication
Isabelle Huet	Conseillère en communication et à la clientèle préuniversitaire
Marie-Josée Nantel	Conseillère en marketing
Catherine Gauthier	Graphiste-webmestre
FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	
Danielle Michaud, CGA, MBA	Vice-présidente, Formation et Perfectionnement professionnel
Sandra Lacroix, CGA, M. Fisc.	Directrice, Formation et Perfectionnement professionnel
FORMATION - SERVICE AUX CANDIDATS	
Marilyn Fiorilli	Agente principale, Service de première ligne
Yolaine Deslauriers	Conseillère, Service aux candidats (Stages et permis)
Joanne Gloutney	Conseillère, Service aux candidats (Examens)
Caterina Lipardi	Conseillère, Service aux candidats (Admission et inscriptions)
Lyne Corno-Beaudry	Agente administrative, Formation
Lucia Gattola	Agente administrative, Formation
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	
Manon Daneau	Coordonnatrice, Perfectionnement professionnel
Alexandre Cormier	Agent, Perfectionnement professionnel
COMPTABILITÉ PUBLIQUE	
Fernande Desormeaux, CGA	Chargée de projet
Denise Lafontaine	Préposée au soutien administratif
Jean-François Bédard	Adjoint administratif



rapporannuel

2009|2010

AU 31 MARS 2010 | ÉTATS FINANCIERS

accomplissement POLYVALENCE EXPERTISE défi INTERNATIONAL
EXCELLENCE crédibilité AUDITEUR mission RÉSEAU TAGE expertise
auditeur RAYONNEMENT flexibilité SUCCÈS ambition crédibilité
défi excellence PROFESSIONNALISME COMPÉTENCE polyvalence
INTERNATIONAL POLYVALENCE accomplissement EXPERTISE défi
crédibilité INTERNATIONAL mission RÉSEAU TAGE expertise AUDITEUR
défi PROFESSIONNALISME polyvalence excellence SUCCÈS ambition

⋮	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	31
⋮	Rapport des vérificateurs	31
⋮	États financiers	
⋮	↳ Résultats	32
⋮	↳ Évolution des actifs nets	33
⋮	↳ Bilan	34
⋮	↳ Flux de trésorerie	35
⋮	↳ Notes complémentaires	36
⋮	↳ Renseignements complémentaires – Fonds d'administration	44
⋮		

États financiers

AU 31 MARS 2010

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints et de toutes informations contenues dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

L'Ordre maintient un système de contrôle interne destiné à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la protection des biens et à la fiabilité de l'information.

Les états financiers ci-joints ont été vérifiés par les vérificateurs élus à l'assemblée générale annuelle.

Relativement à ces états financiers, le Conseil exerce sa responsabilité surtout par l'entremise de son comité de vérification qui se réunit périodiquement avec la direction, de même qu'avec les vérificateurs qui peuvent à leur gré rencontrer le comité de vérification pour discuter de questions touchant la vérification, l'évaluation du contrôle interne et l'information financière.



Denis Riendeau, FCGA
Président du Conseil

Le 30 avril 2010



Paulette Legault, CGA
Présidente-directrice générale

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

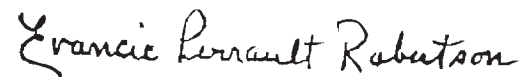
Aux membres de :

L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Evancic Perrault Robertson S.E.N.C.¹
Comptables généraux accrédités

Terrebonne, Québec
Le 30 avril 2010

¹CGA auditeur permis n° 8050293

Résultats

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	FONDS					TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
	ADMINISTRATION	INDEMNISATION	ASSURANCE- RESPONSABILITÉ	DÉFENSE EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE	DÉFENSE, PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES CGA		
PRODUITS							
⇨ Cotisations	3 211 220\$	-\$	-\$	-\$	-\$	3 211 220\$	3 184 749\$
⇨ Reconnaissance de formation et délivrance de permis	1 423 194	-	-	-	12 750	1 435 944	1 245 098
⇨ Inspection professionnelle	125 355	-	-	-	-	125 355	114 050
⇨ Formation continue	1 801 731	-	-	-	-	1 801 731	2 130 008
⇨ Revenus de placements	50 770	4 700	23 734	-	10 920	90 124	215 043
⇨ Autres revenus	512 108	-	-	-	-	512 108	622 618
	7 124 378	4 700	23 734	-	23 670	7 176 482	7 511 566
CHARGES							
⇨ Administration	1 890 432	-	-	-	-	1 890 432	1 635 090
⇨ Encadrement de la profession	496 184	-	-	-	-	496 184	408 173
⇨ Direction et affaires externes	436 410	-	-	-	285 939	722 349	801 443
⇨ Développement et services professionnels	1 979 836	-	-	-	-	1 979 836	1 959 139
⇨ Reconnaissance de formation et délivrance de permis	1 191 918	-	-	-	-	1 191 918	1 218 324
⇨ Communications	1 216 949	-	-	-	-	1 216 949	1 210 813
⇨ Prime d'assurance	-	-	50 469	-	-	50 469	52 156
	7 211 729	-	50 469	-	285 939	7 548 137	7 285 138
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(87 351)\$	4 700\$	(26 735)\$	-	(262 269)\$	(371 655)\$	226 428\$

Évolution des actifs nets

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	FONDS						TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
	ADMINISTRATION		INDEMNISATION	ASSURANCE- RESPONSABILITÉ	DÉFENSE EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE	DÉFENSE, PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES CGA		
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTATIONS						
SOLDES AU DÉBUT	458 411 \$	888 597 \$	217 308 \$	673 158 \$	49 027 \$	351 539 \$	2 638 040 \$	2 871 818 \$
↪ Redressements affectés aux exercices antérieurs	-	86 798	-	-	-	-	86 798	87 584
↪ Redressement affecté à l'exercice antérieur	-	460 992	-	-	-	-	460 992	-
SOLDES REDRESSÉS	458 411	1 436 387	217 308	673 158	49 027	351 539	3 185 830	2 959 402
↪ Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(325 921)	238 570	4 700	(26 735)	-	(262 269)	(371 655)	226 428
↪ Acquisition d'immobilisations	232 031	(232 031)	-	-	-	-	-	-
SOLDES À LA FIN	364 521 \$	1 442 926 \$	222 008 \$	646 423 \$	49 027 \$	89 270 \$	2 814 175 \$	3 185 830 \$

Bilan

AU 31 MARS 2010

	FONDS					TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
	ADMINISTRATION	INDEMNISATION	ASSURANCE- RESPONSABILITÉ	DÉFENSE EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE	DÉFENSE, PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES CGA		
ACTIFS À COURT TERME							
⇒ Encaisse	990 431 \$	120 049 \$	75 064 \$	49 027 \$	(154 405) \$	1 080 166 \$	5 973 541 \$
⇒ Placements temporaires de moins de 90 jours note 3	5 660 000	-	95 000	-	-	5 755 000	299 453
⇒ Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 650 431	120 049	170 064	49 027	(154 405)	6 835 166	6 272 994
⇒ Placements réalisables au cours du prochain exercice note 3	1 009 335	100 000	240 000	-	240 000	1 589 335	254 795
⇒ Créances et effets à recevoir note 4	79 625	1 959	6 729	-	3 675	91 988	85 040
⇒ Frais payés d'avance	118 833	-	-	-	-	118 833	216 686
	7 858 224	222 008	416 793	49 027	89 270	8 635 322	6 829 515
PLACEMENTS note 5	99 902	-	229 630	-	-	329 532	1 916 729
IMMOBILISATIONS note 6	364 521	-	-	-	-	364 521	458 411
	8 322 647 \$	222 008 \$	646 423 \$	49 027 \$	89 270 \$	9 329 375 \$	9 204 655 \$
PASSIF À COURT TERME							
⇒ Fournisseurs et charges à payer note 7	3 483 406 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	3 483 406 \$	3 300 542 \$
⇒ Produits reportés note 8	3 031 794	-	-	-	-	3 031 794	2 718 283
	6 515 200	-	-	-	-	6 515 200	6 018 825
ACTIFS NETS							
⇒ Investis en immobilisations	364 521	-	-	-	-	364 521	458 411
⇒ Affectations d'origine interne	-	222 008	646 423	49 027	89 270	1 006 728	1 291 032
⇒ Non grevés d'affectations	1 442 926	-	-	-	-	1 442 926	1 436 387
	1 807 447	222 008	646 423	49 027	89 270	2 814 175	3 185 830
	8 322 647 \$	222 008 \$	646 423 \$	49 027 \$	89 270 \$	9 329 375 \$	9 204 655 \$

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS
ÉVENTUALITÉ**

| note 11
| note 14

Approuvé au nom du Conseil d'administration



Denis Riendeau, FCGA
Président du Conseil



Marco Pilon, FCGA
Premier vice-président et trésorier

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
↳ Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(371 655)\$	226 428\$
↳ Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement et perte due à la dépréciation d'immobilisations	325 922	219 091
	(45 733)	445 519
↳ Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances et effets à recevoir	(6 948)	173 659
Frais payés d'avance	97 853	(130 781)
Fournisseurs et charges à payer	182 864	596 748
Produits reportés	313 511	886 496
	587 280	1 526 122
↳ Rentrées de fonds nettes		
Activités de fonctionnement	541 547	1 971 641
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
↳ Encaissement de placements	252 656	1 018 120
↳ Acquisition de placements	-	(871 113)
↳ Acquisition d'immobilisations	(232 031)	(308 716)
↳ Rentrées (sorties) de fonds nettes		
Activités d'investissement	20 625	(161 709)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	562 172	1 809 932
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT D'EXERCICE	6 272 994	4 463 062
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN D'EXERCICE	6 835 166\$	6 272 994\$

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec est constitué en vertu du *Code des professions, L.R.Q., C.26*. Il a pour mission d'assurer la protection du public et l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis de comptable général accrédité et de comptabilité publique, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, l'Ordre et ses membres utilisent les services de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada. Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

Le 19 juin 2009, la dénomination sociale de l'Ordre a été modifiée suite à l'entrée en vigueur de l'article 76 de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (2009, chapitre 35). En vertu de cette nouvelle loi, le mot « licenciés » a été automatiquement remplacé par le mot « accrédités » dans la dénomination sociale ainsi que dans les règlements, décrets, arrêtés, proclamations, résolutions, lettres patentes, contrats ou autres documents relatifs à l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément au *Code des professions*.

Le fonds d'assurance-responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance-responsabilité professionnelle. En vertu du contrat d'assurance, l'Ordre a pris l'engagement de subventionner partiellement les primes à même les sommes cumulées du fonds et l'assureur s'est engagé à couvrir tous les frais de règlements, de gestion et d'indemnité.

Le fonds de défense en matière de déontologie est destiné à venir en aide à un membre lorsqu'il subit un préjudice, qui entraîne des frais à la suite d'une suspension ou d'une perte d'emploi, relié à son refus d'enfreindre l'une ou l'autre des obligations qui lui sont imposées par le Code de déontologie.

Le fonds de défense, protection et promotion des droits des CGA provient de la cotisation perçue des membres lors de l'exercice 2002-2003. Ces sommes sont destinées spécifiquement à la défense, la protection et la promotion des droits des CGA. Compte tenu de l'obtention des pleins droits en 2009, ce fonds sera dissous au cours de l'exercice 2010-2011 et les activités reliées à la comptabilité publique seront imputées au fonds d'administration.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les chiffres réels pourraient être différents de ces estimations.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

CONSTATATION DES PRODUITS

Les cotisations provenant des membres, des candidats et des candidates sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés. Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le membre, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement. Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Plusieurs activités de l'Ordre sont accomplies à l'aide de bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

VENTILATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres de coûts suivants : inspection professionnelle, services aux membres, formation continue obligatoire, reconnaissance de formation et délivrance de permis ainsi que communications. Le solde non réparti des charges d'administration est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous le poste Frais d'occupation.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

- ⇒ Mobilier de bureau 4 ans
- ⇒ Développement informatique 4 ans
- ⇒ Équipement informatique 3 ans
- ⇒ Améliorations locatives 5 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédant de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers qui sont classés à titre d'actifs financiers ou de passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur en date de chaque bilan et toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats de la période au cours de laquelle la variation se produit. Les coûts de transaction sont enregistrés en date de la transaction et passés aux charges lorsqu'ils sont engagés.

L'encaisse a été classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. La juste valeur est représentée par la valeur comptable.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Tous les placements sont classés comme actifs financiers et sont détenus jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur valeur comptable puisque celle-ci est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme étant des prêts et créances et autres passifs financiers sont mesurés initialement à leur juste valeur et, subséquemment, reportés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus aux résultats au cours de la durée de l'instrument financier. Les coûts de transactions sont passés aux charges lorsqu'ils sont engagés.

Les créances et les effets à recevoir ont été classés comme prêts et créances. La juste valeur est représentée par la valeur comptable.

Les fournisseurs et les charges à payer ont été classés dans les autres passifs financiers. La juste valeur est représentée par la valeur comptable.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Conseil des normes comptables (CNC)

Le Conseil des normes comptables a récemment publié un exposé-sondage, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif », dans lequel des modifications aux normes actuelles sont proposées à compter du 1^{er} janvier 2012. L'Ordre évalue actuellement l'incidence qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

Autres modifications

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506 « Modifications comptables » pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'organisme. Cette modification entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des placements à court terme encaissables en tout temps.

PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme sont constitués d'acceptations bancaires, d'obligations municipales et de fonds du marché monétaire acquis au cours des exercices précédents et seront échus au cours de l'exercice 2010-2011.

NORMES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

Inclusion des organismes sans but lucratif dans les champs d'applications suivants :

Chapitre 1540 - États des flux de trésorerie, Chapitre 1751 - États financiers intermédiaires et Chapitre 4400.

Modification apportée également afin de préciser que tous les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en causes.

Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif

Chapitre 4430

Ajout des directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application de ce chapitre.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

Ventilation des charges des organismes sans but lucratif

Chapitre 4470

Établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe les charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, «Fondements conceptuels des états financiers», a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met dorénavant moins l'accent sur le principe du rattachement des charges aux produits. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009 et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	TOTAL 2010	TOTAL 2009
⇒ Placements temporaires de moins de 90 jours	5 755 000\$	299 453\$
⇒ Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 589 335	254 795
	7 344 335\$	554 248\$

Les placements à court terme sont constitués d'acceptations bancaires, d'obligations municipales et de fonds du marché monétaire échéant entre mai 2010 et février 2011 dont le rendement varie entre 0,55 % et 4,75 %. La valeur de marché est de 7 376 821 \$ (562 070\$ en 2009).

4. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
⇒ Clients	68 332\$	56 020\$
⇒ Intérêts courus	23 656	29 020
	91 988\$	85 040\$

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

5. PLACEMENTS

	TOTAL 2010	TOTAL 2009
⇒ Obligations échéant entre novembre et décembre 2013 dont le rendement varie entre 4,25 % et 4,55 %. La valeur de marché est de 347 665 \$ (1 984 162 \$ en 2009).	329 532 \$	1 916 729 \$

6. IMMOBILISATIONS

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	
			TOTAL 2010	TOTAL 2009
⇒ Mobilier de bureau	239 869 \$	198 872 \$	40 997 \$	73 858 \$
⇒ Développement informatique	542 159	355 705	186 454	183 829
⇒ Équipement informatique	301 747	198 440	103 307	150 569
⇒ Améliorations locatives	80 643	46 880	33 763	50 155
	1 164 418 \$	799 897 \$	364 521 \$	458 411 \$

En 2009-2010, les actifs reliés au développement de logiciels informatiques lesquels sont inclus dans le poste Développement informatique ont subi une dépréciation en raison de la mise en place de nouvelles applications adaptées aux exigences réglementaires. La perte de valeur est de 85 116 \$ et est comptabilisée au poste Perte due à la dépréciation d'immobilisations présenté dans les renseignements complémentaires.

7. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
⇒ Comptes fournisseurs et frais courus	626 444 \$	568 970 \$
⇒ Dû à l'association nationale	2 164 416	2 129 958
⇒ Salaires et avantages sociaux	236 525	125 630
⇒ Taxes à la consommation	456 021	475 984
	3 483 406 \$	3 300 542 \$

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2010

8. PRODUITS REPORTÉS

	TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
↳ Cotisations perçues d'avance	2 561 618\$	2 361 738\$
↳ Formation continue et autres	470 176	356 545
	3 031 794\$	2 718 283\$

9. GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. L'objectif de l'Ordre, en ce qui a trait à la gestion de son capital, est d'assurer la continuité de sa mission qui est d'assurer la protection du public et le professionnalisme des CGA ainsi que de promouvoir leur rayonnement. L'Ordre gère sa structure de capital et y apporte des modifications en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Les budgets annuels sont approuvés par le Conseil d'administration afin de s'assurer que le capital de l'Ordre est maintenu à un niveau adéquat pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations.

10. OPÉRATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE

Au cours de l'exercice, l'Ordre, à titre de mandataire, a perçu et versé à son association nationale les sommes suivantes, exclues des résultats :

	TOTAL 2010	TOTAL 2009
↳ Cotisations des membres	1 988 212\$	1 907 831\$
↳ Cotisations des candidats et étudiants	91 566	127 533
↳ Inscription des candidats et étudiants	14 500	14 775
↳ Droits et révisions d'examen	261 389	197 070
↳ Vente de publications	161 080	101 987
↳ Émission de permis	26 250	12 975
	2 542 997\$	2 362 171\$

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail se terminant le 29 février 2016 pour la location de ses locaux. Le solde de l'engagement au 31 mars 2010 s'élève à 1 500 199\$ (1 525 235\$ en 2009). Pour les cinq prochains exercices les versements minimums du loyer annuel, excluant les taxes à la consommation se répartissent comme suit :

2011 - 240 377 \$
2012 - 256 235 \$
2013 - 256 235 \$
2014 - 256 235 \$
2015 - 256 235 \$

L'Ordre a conclu un partenariat de recherche dans le cadre du « Professorship en information financière stratégique - CGA » dont l'échéance est en mars 2012. Le solde de l'engagement au 31 mars 2010 s'élève à 70 000\$ (110 000\$ en 2009). Les paiements pour les deux prochains exercices seront de 40 000\$ en 2011 et de 30 000\$ en 2012.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances à recevoir ou de ses autres actifs financiers.

Risques de taux d'intérêt

L'Ordre bénéficie de produits d'intérêts générés par la gestion de ses placements. Étant donné que ces produits d'intérêts ne constituent qu'un revenu accessoire, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

Risques de liquidité et risque de marché

Les placements de l'Ordre sont investis soit dans des certificats de dépôts encaissables en tout temps ou dans des obligations municipales à taux d'intérêts fixes. Conséquemment, les risques de liquidité et de fluctuation de marché sont minimes.

13. COMPARAISON DES ÉTATS FINANCIERS

À des fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée pour refléter la nouvelle présentation des immobilisations et l'intégration des résultats des activités des sections. De plus, les états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un examen approfondi.

14. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des affaires, l'Ordre est impliqué dans une poursuite. Même si l'issue de ce dossier ne peut être prévue avec certitude, l'Ordre estime que son dénouement n'aura pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

15. REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, la direction a décidé de tenir compte des résultats des activités provenant des sections de l'Ordre. Cette modification a été appliquée rétroactivement et les chiffres des exercices précédents ont été redressés. Les soldes des actifs nets au 31 mars 2008 ont été augmentés d'un montant de 87 584 \$ correspondant à l'excédent des produits par rapport aux charges des sections pour les exercices 2008 et antérieurs. L'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice précédent a été diminué de 785 \$ comprenant une augmentation de 57 290 \$ du poste Autres revenus, une augmentation de 30 950 \$ du poste Communications ainsi qu'une augmentation de 27 125 \$ du poste Développement et services professionnels à l'état des résultats.

16. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Disposant de meilleurs outils de gestion, la direction a constaté que le montant de certains produits reportés de l'exercice précédent a été surévalué. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2009 ont été redressés. Le poste Formation continue à l'état des résultats de l'exercice précédent a été augmenté de 431 666 \$, le poste Reconnaissance de formation et délivrance de permis a été augmenté de 11 672 \$, le poste Autres revenus a été augmenté de 17 654 \$ et l'excédent des produits par rapport aux charges a été augmenté du montant total soit 460 992 \$. À la suite de ce redressement, le poste Produits reportés du fonds d'administration ainsi que le poste Fournisseurs et charges à payer du fonds d'assurance-responsabilité ont été respectivement diminués de 455 992 \$ et 5 000 \$ au 31 mars 2009.

Renseignements complémentaires – Fonds d'administration

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

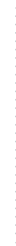
	TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
ADMINISTRATION		
↳ Ressources humaines	1 098 275 \$	966 694 \$
↳ Frais de déplacement, colloques, congrès et représentation	74 732	56 825
↳ Frais de bureau	119 600	108 162
↳ Frais d'occupation	138 561	119 005
↳ Équipements et logiciels	109 548	152 470
↳ Frais généraux	23 794	12 843
↳ Perte due à la dépréciation d'immobilisations	85 116	-
↳ Amortissement des immobilisations	240 806	219 091
	1 890 432 \$	1 635 090 \$
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
↳ Syndic	73 943 \$	59 932 \$
↳ Discipline	45 203	18 672
↳ Inspection professionnelle:		
Frais directs	363 459	316 144
Quote-part des frais d'administration	13 579	13 425
	496 184 \$	408 173 \$
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES		
↳ Comité exécutif et Conseil d'administration	285 940 \$	355 998 \$
↳ Stratégie et affaires externes	150 470	202 200
	436 410 \$	558 198 \$

	TOTAL 2010	TOTAL 2009 REDRESSÉ
DÉVELOPPEMENT ET SERVICES PROFESSIONNELS		
↳ Services aux membres:		
Frais directs	341 746 \$	223 663 \$
Quote-part des frais d'administration	136 826	100 661
↳ Formation continue obligatoire:		
Frais directs	925 874	945 232
Quote-part des frais d'administration	100 685	90 326
↳ Événements	474 705	599 257
	1 979 836 \$	1 959 139 \$
RECONNAISSANCE DE FORMATION ET DÉLIVRANCE DE PERMIS		
↳ Ressources humaines	564 294	552 198
↳ Comité de la formation	8 007	6 115
↳ Formation et examen	320 983	250 441
↳ Promotion auprès de la relève	251 231	363 393
↳ Quote-part des frais d'administration	47 403	46 177
	1 191 918 \$	1 218 324 \$
COMMUNICATIONS		
↳ Ressources humaines	388 817 \$	381 298 \$
↳ Publicité et promotion	591 596	526 911
↳ Publications	192 467	259 379
↳ Quote-part des frais d'administration	44 069	43 225
	1 216 949 \$	1 210 813 \$



500, Place d'Armes, bureau 1800
Montréal (Québec) H2Y 2W2

www.cga-quebec.org



POLYVALENCE accomplissement INTERNATIONAL défi EXPERTISE
flexibilité RAYONNEMENT auditeur SUCCÈS ambition crédibilité

accomplissement POLYVALENCE EXPERTISE défi INTERNATIONAL
EXCELLENCE crédibilité AUDITEUR mission RÉSEAU TAGE expertise
auditeur RAYONNEMENT flexibilité SUCCÈS ambition crédibilité
défi excellence PROFESSIONNALISME COMPÉTENCE polyvalence
INTERNATIONAL POLYVALENCE accomplissement EXPERTISE défi
crédibilité INTERNATIONAL mission RÉSEAU TAGE expertise AUDITEUR
défi PROFESSIONNALISME polyvalence excellence SUCCÈS ambition